

Le candidat doit être titulaire d'un doctorat d'une université reconnue; la maîtrise est également acceptée si le candidat a l'expérience voulue pour mener à bien une recherche indépendante. La nationalité des candidats n'entre pas en ligne de compte; cependant, ceux qui seront choisis et qui ne sont pas citoyens canadiens ou immigrants reçus résidant au Canada devront remplir toutes les conditions exigées par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration avant de bénéficier de leur bourse. Les candidats ne devront pas avoir atteint l'âge de 36 ans au moment de la demande, c'est-à-dire le 15 janvier.

Pour plus de renseignements, veuillez vous adresser à l'Administrateur (Bourses), Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie — Canada, Chemin Montréal, Ottawa (Ontario) K1A 0R6.

Les demandes devront parvenir à Ottawa au plus tard le 15 janvier.

Les étudiants étrangers entrent au Canada comme résidents temporaires (visiteurs). Pour être admis à ce titre, ils doivent présenter, selon le cas:<sup>5</sup>

a) *Un passeport valide* grâce auquel ils pourront retourner dans leur propre pays ou dans un autre pays; (le passeport est exigé pour tous les étudiants, à l'exception des résidents permanents légaux des États-Unis);

b) *Un visa*, qu'ils se procureront en s'adressant aux agents des services diplomatiques, consulaires ou de l'immigration du Canada et, dans les pays où il n'y a pas de bureaux diplomatiques ou consulaires canadiens, aux représentants du gouvernement britannique;

c) *Un certificat médical et un certificat de vaccination*: Les exigences varient selon le pays d'origine et sont prescrites par la mission du Canada en ce pays. Elles s'appliquent en général aux pays où la fréquence de maladies contagieuses est plus élevée qu'au Canada. Si le candidat doit subir un examen

<sup>5</sup>Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration publie une brochure intitulée *Études au Canada. Renseignements à l'intention des étudiants étrangers* qui contient tous les renseignements sur les règlements en matière d'immigration. On peut la consulter dans les missions du Canada à l'étranger ou l'obtenir auprès de la Division de l'immigration du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, Ottawa (Ontario) K1A 0J9, Canada.